

Cet été, il faudra y aller mollo sur le maquereau

Plus question de débarquer le poisson par caisses entières. Les plaisanciers sont prévenus : les Affaires maritimes veillent. Exemple à Lorient.



Pour les Affaires maritimes, ici lors d'un contrôle dans la rade de Lorient, il s'agit de s'assurer que les plaisanciers s'en tiennent à des prises modérées.

Il est 10h et le temps est incertain sur la rade. On apercevra, tout à l'heure, les côtes de Groix. Mais là, il bruine encore un peu. Un canot pneumatique glisse doucement sur l'eau. À bord, trois agents des Affaires maritimes. Ils jettent un œil sur les pontons du port de plaisance, puis accélèrent en direction du large. C'est Lucien Le Garrec, contrôleur et chef de l'unité littorale, qui est à la barre. Il a repéré, pas loin, un petit bateau pêche-promenade qui avance pépère. Il le rejoint en quelques minutes. «**Bonjour, Affaires maritimes. C'est pour un contrôle.**» Le plaisancier coupe son moteur, et présente son permis de navigation, les papiers du bateau, puis les équipements de sécurité (brassières, fusées de dé-

tresse...). Tout est en règle. Ce qui le surprend, c'est la dernière question : «**Vous pêchez, là ?**» «**Euh, oui.**» «**Du maquereau ?**» Le quin-quagénaire répond qu'il aimerait bien, mais que ce matin, «**c'est désespérant, ça ne mord pas.**»

Se limiter à la consommation familiale

À la criée de Lorient, les professionnels de la mer sont habitués à ce type de contrôles. Ils se multiplient depuis que la France a été accusée par l'Europe d'être laxiste sur la surveillance des pêches. Ces inspections provoquent épisodiquement des mouvements d'humeur sur les quais. Jusqu'à présent, les pêcheurs plaisanciers, eux, ne fai-

saient pas l'objet d'une telle attention. C'est fini. Tout est parti d'un décret publié au Journal officiel, le 11 mai : les quotas étant atteints, la pêche au maquereau a été fermée pour une petite partie des professionnels. Cette décision a fait des vagues jusqu'à ceux qui pratiquent la pêche de loisirs. Mais «**le régime ne peut pas être plus favorable pour les amateurs que pour les professionnels**», justifie Christophe Simon, contrôleur des Affaires maritimes.

C'est le message que les Affaires maritimes veulent faire passer sur l'eau. La plupart des plaisanciers ont eu vent de cette affaire, qui fait beaucoup causer sur les pontons. Logique : le maquereau (avec le bar, mais il est plus capricieux) est

le poisson vedette des parties de pêche dominicales. «**On n'a plus droit d'en ramener du tout ? C'est fini-fini ?**», s'inquiètent deux plaisanciers, contrôlés près de la citadelle de Port-Louis. La réponse sera la même pour tous : «**On ne va pas vous embêter pour quelques poissons**», explique Jacqueline Thery, syndic des gens de mer. «**Mais pas question d'en débarquer des kilos. Il faut vous limiter à ce qui est nécessaire pour la consommation familiale.**» Tous jurent que, de toute façon, c'était déjà le cas pour eux. Ceux qui font des cartons dans les bancs, ce sont les autres ! Mais de maquereau, ce matin, il n'y en a point. Il se cache au fond de l'eau.

Jean-Baptiste GAUDEY.